

Communiqué de presse **des étudiant.e.s en travail social**

Il y a une semaine, la coordination des étudiant.e.s en travail social a reçu une lettre de la DGCS qui stipule que les étudiant.e.s obtiendront des rattrapages ainsi que des redoublements. Toutefois, sans aucune garantie de moyens et en engageant la responsabilité des écoles plutôt que celle des DRDJSCS. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse qui maintient des inégalités territoriales.

De plus, nous ignorons qui va organiser les épreuves du rattrapage. Au rendez-vous du 15 novembre la DGCS expliquait que les centres de formation auront pour mission de les organiser. Or cela pose un réel problème de neutralité et d'objectivité. En effet, certains étudiant.e.s pourraient être discriminé.e.s surtout si ces personnes ont des soucis avec leur centre de formation. Aussi, pour certains domaines de compétences échoués, un stage est obligatoire pour les valider. Il semble impossible, ou du moins très contraignant, d'effectuer ce stage supplémentaire en seulement quelques mois, en prenant en compte la pénurie de stage que certains territoires peuvent rencontrer.

Pour ce qui est du redoublement, là encore rien de sûr. Tout d'abord, il n'est pas acquis d'office car il faut passer en commission pédagogique, présidée par l'université ou bien par la DRJSCS (selon la formation de l'étudiant.e). Seul celui-ci décidera d'accorder ou non le redoublement. Concernant les redoublements, nous touchons le fond puisque nous serons dans l'obligation de repasser notre diplôme avec les nouvelles dispositions de la réforme 2018. Cela signifie que nos dossiers présentés au diplôme d'état pour la session de 2020 ne seront plus valables car les consignes des dossiers ont changé suite à la réforme. Aussi, les étudiant.e.s entré.e.s en formation en septembre 2018 sont soumis.e.s à la réglementation universitaire, ce qui veut dire que de nombreuses modalités se sont vues modifiées. Et tout cela n'est pas mentionné dans la lettre. Les centres de formations restent eux aussi dans le flou. Quelle organisation ? Quel financement et par qui ? Les écoles sont déjà touchées par une réduction des financements. De plus, toutes les situations que peuvent rencontrer les étudiant.e.s ne sont pas prises en compte. En effet, des étudiant.e.s sont actuellement en suspension de formation pour des raisons de santé ou personnelles. Certains d'entre eux ne pourront pas reprendre le cursus dès l'année prochaine. Comment cela va se passer pour eux ? Nous demandons donc les mêmes droits que les années précédentes, à savoir 5 ans pour passer notre diplôme pour permettre à ces personnes de reprendre leur formation sans avoir à recommencer l'ensemble des années de formation. Enfin, nous rappelons à la DGCS que nous exigeons la reconnaissance à Bac +3 quelle que soit l'année d'entrée en formation, un financement public pour garantir la gratification des stages et une augmentation immédiate des aides sociales pour lutter contre la précarité. Tous ces questionnements font que nous ne pouvons crier victoire pour le moment. Nous demandons donc un engagement important quant aux mesures liées aux rattrapages et aux redoublements. Même si nous nous félicitons de notre mobilisation qui commence à porter ses fruits, nous ne désarmons pas tant que l'arrêté ne sera pas sorti au journal officiel.

La coordination des étudiant.e.s en travail social

Contact presse : mobilisationredoublementsocial@gmail.com // 0651194079 // 0628277118